

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 04 SEPTEMBRE 2020

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le quatre septembre deux mille vingt à 20 heures à la mairie sous la présidence de Mme Marie-Flor LACOSTE, Maire Adjoint.

**PRÉSENTS** : Messieurs Joël CAURRAZE – François BIERRE - Jean-Marie DEBENAIS – Alain DAVID – David EYMAS – Laurent ROUMEGOUX – Aurélien VISCARDI – Thibaud YVON - Mmes Marie-Flor LACOSTE - Elodie BONNIN – Priscilla LAJUS - Valérie TAUZIN

**EXCUSES** : Mrs Jean-Philippe VIRONNEAU - William MESTADIER

Secrétaire de séance : Mme Valérie TAUZIN

Le procès-verbal de la réunion du 15 juillet est approuvé à l'unanimité

Le procès-verbal de la réunion du 07 aout est approuvé à l'unanimité

La séance est ouverte

### TRAVAUX NEUFS DE VOIRIE 2020

M. BIERRE présente au conseil municipal le travail de la commission voirie concernant les travaux neufs de voirie à effectuer.

Trois routes ont été choisies pour les travaux neufs de voirie 2020 :

- Le bois du pont – Rabier - Baudrit

Trois entreprises ont été mises en concurrence, chacune utilisant une technique différente.

L'entreprise CAP TP est choisie à l'unanimité par le conseil municipal pour effectuer les travaux neufs de voirie à Rabier et au Bois du pont pour un montant de 15 701.28 €TTC

L'entreprise ETR est choisie à l'unanimité par le conseil municipal pour effectuer les travaux neufs de voirie à Baudrit pour un montant de 17 805.60 € TTC.

M. BIERRE informe le Conseil Municipal que les agents de Saint Martin du Bois et Maransin ont commencé le point à temps dans la commune.

Le prochain chantier de la commission voirie concernera le curage des fossés.

### COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES

#### COMMISSION BATIMENT :

- ✓ Bâtiment technique

M. CAURRAZE informe le conseil municipal de la nécessité d'installer l'électricité dans le local technique utilisé par les agents.

Deux entreprises ont été mises en concurrence par la commission bâtiment.

L'entreprise NAU est choisie à l'unanimité par le conseil municipal pour effectuer les travaux pour un montant de 2933.45 € TTC

Une demande de compteur a été faite chez Enedis.

M. DEBENAIS demande une modification de compteur électrique au niveau du terrain de tennis.

- ✓ Eglise

M. CAURRAZE informe le conseil municipal de la nécessité d'effectuer des travaux à l'église :

- Enlever les végétaux sur le mur de l'église :

Deux entreprises ont été mises en concurrence par la commission bâtiment.

L'entreprise Brun est choisie à l'unanimité par le conseil municipal pour effectuer les travaux pour un montant de 830 € HT, une nacelle sera louée chez Kiloutou pour un montant de 200.30 € / TTC

- Grillage pour la tour de l'église

Deux entreprises ont été mises en concurrence par la commission bâtiment.

L'entreprise Brun est choisie à l'unanimité par le conseil municipal pour effectuer les travaux pour un montant de 480 € HT

- Rénovation poutre / corbeau de la toiture

Deux entreprises ont été mises en concurrence par la commission bâtiment.

L'entreprise Brun est choisie à l'unanimité par le conseil municipal pour effectuer les travaux pour un montant de 330 + 690 € HT

- ✓ Logements communaux

M. CAURRAZE informe le conseil municipal de la nécessité d'effectuer des travaux dans les logements communaux :

- Rénovation de la coursive entre les logements 12 et 14 pour éviter les inondations en cas d'orage.

Deux entreprises ont été mises en concurrence par la commission bâtiment.

L'entreprise Brun est choisie à l'unanimité par le conseil municipal pour effectuer les travaux pour un montant de 310 € HT

- Reprise de la zinguerie du logement communal 10.

Deux entreprises ont été mises en concurrence par la commission bâtiment.

L'entreprise Brun est choisie à l'unanimité par le conseil municipal pour effectuer les travaux pour un montant de 360 € HT

- Réparation d'une fissure au niveau des logements communaux 12 et 14.

Deux entreprises ont été mises en concurrence par la commission bâtiment.

L'entreprise Brun est choisie à l'unanimité par le conseil municipal pour effectuer les travaux pour un montant de 290 € HT

## **COMMISSION ECOLE**

Mme LACOSTE expose au conseil municipal le travail d'analyse du fonctionnement du périscolaire effectué en début de mandat par M le Maire et l'adjointe à l'éducation.

Au mois de juin chaque agent a été reçu individuellement par M. le Maire et Mme LACOSTE afin de connaître précisément le rôle de chaque agent scolaire.

De même, au mois de juin, ils ont effectué une journée d'observation à la cantine afin d'analyser le fonctionnement.

Suite à ce travail d'observation et d'analyse, les emplois du temps de chaque agent scolaire ont été adaptés aux besoins.

Les agents scolaires ont été conviés le 28 août 2020 à une réunion du personnel au cours de laquelle leur ont été présentés leur nouvel emploi du temps ainsi que le règlement intérieur mis en place.

Les agents ont pris connaissance et signé ces deux documents.

Un agent titulaire sera absent une partie de l'année, Mme Elodie MORA a été recrutée pour effectuer son remplacement. Elle sera également en charge de la mise en place de l'aide aux devoirs proposée le soir à la garderie.

Les menus de la cantine ont été élaborés par les élus, un repas végétarien est prévu chaque semaine conformément à la réglementation.

Au mois d'octobre le Bio sera introduit dans les menus.

Les effectifs de la rentrée scolaire sont les suivants :

- 22 élèves en petite section
- 18 élèves en moyenne section
- 12 élèves en grande section

Ils sont répartis en 2 classes :

- 22 PS + 7 MS dans la classe de Mme STARK
- 18 MS + 12 GS dans la classe de Mme SAPALY

L'école de Savignac compte 73 élèves

Le RPI compte au total 125 élèves.

Concernant le fonctionnement du RPI, les Maires des deux communes doivent se rencontrer afin de préciser la convention.

Des rideaux opaques devront être installés dans le grand dortoir, le choix du fournisseur sera étudié par la commission école.

## **COMMISSION VIE LOCALE**

M. DEBENAIS informe le conseil municipal du souhait de Mme MAURIN, professeur de gymnastique, de donner des cours le mardi soir à la salle des fêtes de Saint Martin du Bois.

Pour cela, elle demande la gratuité de la salle des fêtes.

Le conseil accepte à l'unanimité cette demande.

M. DEBENAIS informe le conseil municipal de son entretien avec la personne responsable de l'écurie Tagada.

Elle propose d'organiser la même manifestation que l'année précédente à l'occasion d'Halloween. Le coût est compris entre 1300 et 1500€.

Les élus donnent un avis défavorable à cette proposition pour plusieurs raisons :

- La situation sanitaire
- Le coût trop élevé
- La sécurité sur la voie publique jugée insuffisante l'année précédente.

M. VISCARDI propose des cours de gymnastique par un coach pour les enfants le mercredi après-midi. M. DEBENAIS doit rencontrer ce dernier.

## QUESTIONS DIVERSES

- M VISCARDI demande si des actions seront organisées pour la journée mondiale du nettoyage le 19 septembre 2020. La question sera évoquée en commission vie locale. M LACOSTE posera la question à l'école.
- M DAVID demande s'il est possible de revoir le cahier des charges des lotissements.
- Mme LACOSTE informe le conseil municipal, sur l'existence et le fonctionnement de l'organisme 1000 cafés, qui pourra intervenir dans l'installation du futur commerce de proximité de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.